

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-32**

OBJET : Extension du bâtiment du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 22 mars 2022 et à la suite de la délibération du Comité syndical du 13 avril 2021, le Bureau avait décidé que le SDEER pourrait être accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation et l'extension du bâtiment de son siège et avait accepté la tranche ferme de la proposition du cabinet CPAMO pour l'établissement d'un pré-programme de référence et d'un programme fonctionnel détaillé.

Le 30 juin 2022, M. Yan Chéron, du cabinet CPAMO, avait présenté au Bureau les scénarios élaborés avec la commission bâtiment et avec les services du SDEER.

Après avoir amendé les propositions présentées le 30 juin 2022, sur les observations formulées par le Bureau (abandon de l'option d'une salle de réunion permettant de recevoir 100 personnes extérieures, notamment), M. Chéron présente les options de programme (notamment : le dimensionnement du projet et les objectifs environnementaux), ainsi qu'un calendrier prévisionnel de déroulement du projet.

Sur la base des propositions élaborées par le cabinet CPAMO au cours de l'année 2022 et ainsi amendées, M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour lancer un appel d'offres de maîtrise d'œuvre incluant un concours d'architectes pour l'extension et la modernisation du bâtiment du siège du SDEER. Le marché serait susceptible de prévoir des tranches optionnelles (organisation et pilotage du chantier, assistance à la valorisation des certificats d'économie d'énergie et analyse du facteur lumière du jour, notamment, parmi d'autres susceptibles d'être utiles ou nécessaires).

Pour permettre l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire que la Commission d'appel d'offres (CAO) du SDEER soit complétée par des personnalités qualifiées représentant au moins le tiers de sa composition. M. le Président propose donc en outre au Bureau de lui donner mandat pour nommer trois personnalités à cet effet, la CAO du SDEER comptant six personnes, et pour déterminer leur rémunération selon les niveaux habituellement constatés pour des projets similaires.

Par ailleurs, M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour faire procéder à toutes les missions préparatoires s'avérant nécessaires et ne nécessitant pas de marchés formalisés (relevé cartographique du bâtiment existant au format numérique ou analyses géotechniques préliminaires, par exemple).

Enfin, M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour accepter la première tranche optionnelle (« A ») de l'offre du cabinet CPAMO de janvier 2022, relative à l'accompagnement à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*